



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
94	93	85

DELIBERATION N° DE_2026_115
<i>Finances - Décision budgétaire modificative n°1 - Budget Principal 2026</i>

Date de la convocation
13 Mai 2026

Date d'affichage
13 Mai 2026

VOTES
EXPRIMES : 81
POUR : 80
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 2
NPPV : 2

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE_2026_115-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 19 mai 2026

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à 17h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Nouvion, sous la présidence de Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT).

Présents : Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Madame Annie TRAULE (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Paul TORDEUX (CRECY EN PONTHIEU), Madame Myriam LOURDEL (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Michel GAYET (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Pascal DECLERCQ (GAPENNES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Frédéric ROY (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Pierre COPIN (LONG), Monsieur Francis DAILLY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Fabien COCKENPOT (MOUFLERS), Monsieur Bertrand DUFOUR (NAMPONT ST MARTIN), Madame Geneviève DARRAS (NEUJILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Hélène VENIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Christian HUNAUT (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX), Madame Sophie

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE_2026_115-DE

A G E D I

DUCASTEL (PONT-REMY), Monsieur Daniel TOURON (REMY), Monsieur Ludovic AVISSE (PORT-LE-GRAND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE), Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Yves MANIER (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Dominique DARAS (RUE), Monsieur Eric FITTERER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Gerard DEVILLEPOIX (VRON), Madame Emmanuelle CHEVALLIER (YVRENCH)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Madame Agnès DAILLY (AILLY LE HAUT CLOCHER) représentée par Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES) représenté par Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY) représenté par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY) représentée par Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Marie José VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Thierry BIZET (PONTHOILE) représenté par Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Laurent SAISON (RUE) représenté par Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE), Madame Christine SALLE (RUE) représentée par Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTTHIEU), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Brigitte LEVASTRE (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT) représenté par Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS)

Absent(s) : Madame Nathalie REBILLEAU (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) suppléé par Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Laurent DUVAL (LE BOISLE) suppléé par Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) suppléé par Monsieur Pierre COPIN (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) suppléé par Monsieur Francis DAILLY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Nicolas LEDUC (MESNIL-DOMQUEUR) suppléé par Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Jean SAVE (QUEND), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH)

Excusé(s) : Madame Angélique PARIS BAILLEUL (AGENVILLERS), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY)

Objet de la Délibération : Finances - Décision budgétaire modificative n°1 - Budget Principal 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-037 du conseil communautaire en date du 5 mars 2026 approuvant le Budget Primitif ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et de la commission des Finances des 11 et 12 mai 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 80 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions et 2 ne prennent pas part au vote, décide :

- **Qu'une première décision modificative du budget principal de l'exercice 2026 soit prise afin d'ajuster les crédits budgétaires tels que dans le tableau ci-dessous et relatifs à :**

-

Sur la section de fonctionnement :

En dépenses :

- complément de crédit de 9 450 € est inscrit afin de financer les dépenses liées à l'archivage électronique et 2 000 € pour la maintenance et les fournitures d'impression du traceur.
- ajustement à hauteur de 5000€ de crédits est nécessaire pour les réparations de véhicules.
- matière de GEMAPI, des crédits complémentaires sont nécessaires à hauteur de 2 700 € pour l'achat d'huile destinée au matériel et 30 575 € de pièces détachées concernant la courroie du broyeur et le remplacement de pièces sur le panier faucardeur.
- mission d'AMO relative à la rédaction du marché de performance « déchets » représente un coût de 60 945 €. Il convient en conséquence de prévoir un crédit complémentaire de 20 945 €.
- enveloppe maximale relative aux cotisations de retraite complémentaire FONPEL/CAREL des élus de 14 900 € est ajoutée.
- 500 € sont ajoutés en créances éteintes afin de permettre la constatation des créances devenues irrécouvrables.
- 596 € sont ajoutés en subvention d'équilibre au budget annexe SPANC permettant des crédits supplémentaires sur ledit budget pour le remboursement d'une participation financière perçue auprès de l'agence de l'eau.
- protocole transactionnel a été établi avec la société Orange en vue d'annuler les titres émis en 2025 à leur encontre, relatifs au préjudice de 12.573,60 € résultant de l'absence de prise en compte des aménagements contractuels expressément demandés, ainsi qu'aux pénalités afférentes de 40 150 € appliquées sur la durée d'exécution du marché. Les 52 723.60 € inscrits en 673 titres annulés sur exercice antérieur ont été provisionnés en 2025. D'autre part, 27 496.40 € correspondants au titre émis en 2024 relatif à la différence entre les tarifs non remisés en application des prix catalogue de 2019 et les conditions tarifaires prévues au titre de l'accord-cadre sont retirés puis titrés de nouveau en 2026 conformément au protocole d'accord transactionnel pour la même somme.

En recettes :

- des produits fiscaux, consécutif aux notifications reçues se traduit par une augmentation de + 10 088 € au titre de l'IFER, + 34 213 € pour la TEOM, + 25 585 € de TVA compensant la TH, + 9 033 € de TVA compensant la CVAE, + 82 172 € de dotation d'intercommunalité et – 18 920 € de dotation de compensation des EPCI.

-Le 25 septembre 2025, le conseil communautaire a délibéré sur de nouvelles bases relatives à la cotisation minimum de CFE pour chaque catégorie de chiffre d'affaires afin de rétablir une équité fiscale entre les contribuables. Cette décision génère en 2026 un produit fiscal supplémentaire de 539 501 €.

-L'article 130 de la loi de finances pour 2026 (n°2026-103 du 19 février 2026) modifie le régime du FCTVA

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE_2026_115-DE

A G E D I

des EPCI à FP pour passer du régime N ou trimestriel à FP pour 2026 correspond aux dépenses de novembre et décembre 2025. Les dépenses réalisées au cours de l'année 2026 seront compensées au cours du 1er semestre 2027. Cette modification entraîne une diminution des recettes de fonctionnement de – 124.245,48 €.

- titre 27 496,40 € est émis de nouveau à l'encontre de l'entreprise Orange.
- provision pour risque constituée en 2025 fait l'objet d'une reprise totale de 52 723.60 € suite au protocole d'accord transactionnel conclu avec la société Orange.

Le virement de section à section est augmenté de 465 760.52 € en conséquence.

Sur la section d'investissement :

En dépenses :

- est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 300 000 € afin de d'acquérir deux bâtiments modulaires destinés à accueillir provisoirement deux classes pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de l'école de Nouvion.

En recettes :

- changement de régime de FCTVA donne lieu à une baisse des recettes d'investissement de - 670 303,82 € pour 2026.

- **De mandater Monsieur le Président pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tout document à cet effet.**

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2026				
Section de Fonctionnement				
Réf. Fonc.	CHARGES Ventilation / chapitre		PRODUITS Ventilation / chapitre	Réf. Fonc.
020	023 - Virement à la section de d'investissement	465 760,52	731 - 73111 Impôts directs locaux	539 501,00 020
020	011 - 611 Contrat de prestation de services	9 450,00	731 - 73114 Imp. forf. sur entreprises de réseaux	10 088,00 020
510	011 - 6156 Maintenance	2 000,00	731 - 73133 Taxe enlèvement ordure	34 213,00 7212
212		1 000,00	73 - 7351 Fraction compens. TFPB, THRP	25 585,00 020
510	011 - 61551 Entretien et réparation matériel roulant	1 500,00	73 - 7352 Fraction compensatoire de CVAE	9 033,00 020
4228		500,00	74 - 741124 Dotation d'interco. des EPCI	82 172,00 020
70		2 000,00	74 - 741126 Dotation de compensation des EPCI	-18 920,00 020
70	011 - 60628 Autres fournitures non stockées	2 700,00		-1 443,55 020
70	011 - 60632 Fournitures de petit équipement	30 575,00		-1 312,32 10
7212	011 - 62268 Autres honoraires, conseils	20 945,00		-3 572,79 211
020	65 - 65313 Cotisations de retraite	14 900,00		-6 351,63 212
7212	65 - 6542 Créances éteintes	2 500,00		-574,14 30
020	65 - 65821 Déficit des budgets annexes à caractère adm.	3 596,00	74 - 744 FCTVA	-2 985,53 321
020		52 723,60		-1 476,36 4221
020		5 175,29		-164,04 4228
313		1 205,68		-574,14 7212
70		247,72		-105 790,98 845
211		2 660,92	78 - 7815 Reprises sur prov. pour risques et charges de fonct. courant	52 723,60 020
212		4 941,70		5 175,29 020
4238	67 - 673 Titres annulés (sur exercices ant.)	2 465,79		1 205,68 313
4221		960,72		247,72 70
30		3 220,70		2 660,92 211
7212		3 912,82		4 941,70 212
331		407,46		2 465,79 4238
61		401,89	75 - 75888 Autres	960,72 4221
510		1 400,27		3 220,70 30
66		247,72		3 912,82 7212
311		247,72		407,46 331
				401,89 61
				1 400,27 510
				247,72 66
				247,72 311
	Total	637 646,52	Total	637 646,52

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE_2026_115-DE

A G E D I

Section d'Investissement							
Opération	Réf.	CHARGES Ventilation / chapitre		PRODUITS Ventilation / chapitre		Réf.	Opération
Fonc.						Fonc.	
				021 - Virement de la section de fonctionnement	465 760,52	020	
	212	21 - 2138 Autres constructions	300 000,00		-50 143,56	020	
					-34 345,81	212	
					-186 705,78	212	40-18
					-770,48	311	
					-28 770,11	321	
					-4 921,20	61	
					-151 077,72	845	
					-6 594,00	70	
				10 - 10222 FCTVA	-23 356,54	30	
					-2 639,56	010	
					-62 675,37	7212	
					-77 878,74	76	
					-8 271,18	4221	
					-2 292,70	4228	
					-1 489,48	510	
					-27 059,27	510	01-23
					-1 312,32	332	
		Total	300 000,00	Total	-204 543,30		

Résultats des votes

Pour : 80

Ludovic FIRMIN

Agnès DAILLY représentée par Ludovic FIRMIN

Claude PATTE représenté par Patrick BOST

Thibault BOURGOIS

Grégory DUFOUR

Xavier BORDET suppléé par Olivia ROUSSEL

Marcel GAMARD

René CAT

Mathieu DOYER

Jean-Alain DELRUE représenté par Stéphane DELEENS

Maurice CREPIN

Annie TRAUILLÉ

Hervé LEVEL

Sébastien HAUTBOUT

Jean Paul TORDEUX

Myriam LOURDEL

Jean Louis LABRY

Olivier GERARD

Maïté BERON

Michel GAYET

Damien BRIET

Isabelle ALEXANDRE représentée par Etienne LEPRINCE

Michèle SOHET

Dominique MIRAMONT

Daniel WALLET

Alain BAILLET

Eric KRAEMER

Marie José VAN RIEK ONGHENA représentée par Alain BAILLET

Pascal DECLERCQ

Jean-Paul PRUVOT

Etienne LEPRINCE

Frédéric NOEL

Stéphane DELEENS

Laurent DUVAL suppléé par Martine POPULAIRE
Philippe EVRARD
Arnaud HORNOY représenté par Philippe EVRARD
Véronique DELORME
Karine DEVISMES
Frédéric ROY
Pascal BOURLO
Jean Marie PECQUET suppléé par Pierre COPIN
Olivier PLEY suppléé par Francis DAILLY
Philippe PARMENT
Antoine BACQUET suppléé par Christophe DAMET
Murielle DULARY
Nicolas LEDUC suppléé par Arnaud BRASSART
Gérard GALLET
Bertrand DUFOUR
Geneviève DARRAS
Maurice FORESTIER
Amandine DELCOURT représentée par Maurice FORESTIER
Jean Charles BOUCART
Hélène VENIER
Christian HUNAUT
Thierry BIZET représenté par Francis GOUESBIER
Sophie DUCASTEL
Daniel TOURON
Ludovic AVISSE
Marc VOLANT
Marie Claire FOURDINIER
Patrick BOST
Christophe DUFRENOY
Agnès BOULONGNE
Yves MANIER
Gisèle CAROUGE
Laurent SAISON représenté PAR Christophe DUFRENOY
Christine SALLE représentée par Gisèle CAROUGE
Dominique DARAS
Eric FITTERER
Rebecca HORNOY représentée par Grégory DUFOUR
Francis GOUESBIER
Joël FARCY représenté par Jocelyne Martin
Jocelyne MARTIN
Brigitte LEVASTRE représentée par Mathieu DOYER
Vincent DUBOIS représenté par Jean Louis LABRY
Michel RIQUET
Patricia POUPART
Dominique LECERF
Gerard DEVILLEPOIX
Emmanuelle CHEVALLIER

Contre : 1
Daniel DUBOIS

Abstentions : 2
Eric MOUTON
Fabien COCKENPOT

Ne prend pas part au vote : 2
Jean-Claude DULYS
Michel CRESPEL

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Mathieu DOYER

